

Le vrai coût des cabinets ministériels wallons

Ils explosent leur budget global de 50 % !

Les dépenses des cabinets ministériels wallons, un sujet que l'on croyait réglé depuis la législature 2009-2014 et mieux encore depuis un arrêté du gouvernement wallon daté de 2014 qui fixe un budget pour chaque ministre. Les réponses aux questions posées par l'opposition devraient donc être de simples formalités. Raté !

Selon les chiffres récoltés par le nement wallon MR, des chiffres fournis par les de juillet 2014 ministres eux-mêmes au parle- (lire ci- ment de Wallonie, le député contre).

MR Jean-Paul Wahl et ses colla- Mais ce borateurs ont fait une estima- cadre est dé- tion (basse) du coût réel des ca- passé par- binets. Alors que l'enveloppe tout, budgétaire totale des cabinets comme le re- wallons est de 25,8 millions lève le MR, qui a interrogé les d'euros, le budget total réel cal- ministres à plusieurs reprises- culé par le MR est 37,6 mil- depuis 2014. À noter que tous- lions. Soit 50 % de plus ! Mais les ministres ont répondu à la comment est-ce possible ? dernière question parlemen- taire sur le sujet, celle du MR

DEUX DÉPASSEMENTS

Chaque cabinet a droit à une de Jean-Claude Marcourt (PS), enveloppe qui est calculée sur qui n'a pas fourni le moindre base de l'arrêté du gouver- chiffre au député.

MR Jean-Paul Wahl, à l'exception de Jean-Claude Marcourt (PS), qui n'a pas fourni le moindre chiffre au député.

Et le budget est dépassé de deux façons. Tout d'abord, le budget ajusté 2016, plusieurs ministres dépassent ce qui est prévu par l'arrêté du gouvernement. Christophe Lacroix (PS), pour 91.000 euros ; Pierre-Yves Dermagne (PS, qui a hérité du cabinet de Paul Furlan), pour 441.000 euros ; Eliane Tillieux (PS) pour 145.000 euros ; Carlo Di Antonio (cdH) pour 269.000 euros.

Ensuite, il y a tout le personnel détaché des administrations ou des OIP et qui n'est pas remboursé aux administrations. Rien d'illégal là-dedans, l'arrêté ne prévoit rien en matière de plafond, mais c'est contre l'esprit de l'arrêté.

COÛTS POUR L'ADMINISTRATION

En effet, de deux choses l'une. Soit ce personnel était inutile dans son administration et c'est tout de même problématique (et ce ne serait de toute façon pas ce genre de profil qu'on irait chercher). Soit il faut compenser son absence dans les administrations, ce qui entraîne un coût. Dès lors, ces

coûts doivent être intégrés à celui des cabinets, estime le MR. Et c'est là que les cabinets explosent tous leurs budgets.

On parle ici de dizaines de personnes. Pour faire son calcul du nombre de personnes ainsi détachées sans remboursement à leur administration d'origine, le MR s'est basé sur les réponses mêmes des ministres (en tout cas les réponses à la même question posée en avril 2016). Par exemple : le ministre-président Magnette (PS) utilise 32,7 ETP (équivalents temps plein) détachés sans remboursement. Soit un surcoût estimé de 1.962.000 euros.

Maxime Prévot (cdH), lui, utilise 28,7 ETP sans remboursement, pour un coût de 1.722.000 euros. René Collin (cdH) utilise 18 ETP, sans remboursement, pour un coût de 1.080.000 euros. Rappelons que M. Marcourt n'a pas répondu ; les autres ministres n'ont pas donné de réponse quant au nombre de personnes détachées sans remboursement. Pour eux, le MR a tablé sur 20 ETP. ●

BENOÎT JACQUEMART

Méthode

Budget de 25 millions, dépenses de 37 millions

Comment calcule-t-on l'enveloppe de chaque ministre? Chaque cabinet a droit chaque année à une enveloppe (fermée) avec laquelle il doit fonctionner, peu importe le nombre de personnes qui le compose. Ce budget comprend aussi bien les frais de personnel que tous les autres frais, qui vont des photocopies aux leasing de véhicules ou aux bureaux.

On vous passe les méthodes de calcul mais sachez que le cabinet du ministre-président (Paul Magnette) a droit à 4.032.672 euros; chacun des vice-présidents (Prévot, Marcourt) à 3.261.720 euros; les autres ministres (Tillieux, Di Antonio, Lacroix, Collin, Dermagne) ont une enveloppe de 2.431.464 euros. Le secrétariat du gouvernement (la Chancellerie, pour faire une équivalence avec le fédéral) a un budget de 652.344 euros. À quoi il faut ajouter le Secrétariat pour l'aide à la gestion et au contrôle interne des cabinets (commun avec le gouvernement de la Fédération

Wallonie-Bruxelles) pour 770.952 euros. Ce qui fait un total de 25.816.728 euros.

Mais ce n'est pas tout: chaque cabinet ministériel peut utiliser du personnel des administrations ou des organismes d'intérêt public (OIP), comme le Forem ou l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, par exemple. Un certain nombre de ces personnes peut rester à charge de leur employeur d'origine. Mais ce nombre est limité: 3 pour un ministre, 4 pour les vice-présidents, 5 pour le ministre-président. Selon le calcul fait par le MR, on en arrive à un coût pour ces « détachés » de 1.680.000 euros. L'enveloppe budgétaire totale des cabinets wallons est donc de 25.816.728 euros. Et pourtant, le budget total réel est de 37.600.016 eu-
ros. ●

Politique

Wahl : « On a un arrêté, on s'empresse de le contourner »

« Nous avons déjà posé plusieurs fois des questions sur les compositions des cabinets », dit le député MR Jean-Paul Wahl. « Que ce soit moi, Olivier Destrebecq ou Olivier Maroy. On s'aperçoit en faisant les calculs que le dépassement est complet par rapport à ce qui est prévu dans le propre arrêté du gouvernement. Je comprends par exemple qu'un cabinet comme celui de Maxime

Prévoit, qui doit gérer énormément de matières, ait besoin de plus de personnes dans son cabinet que

d'autres dont les matières sont... disons, plus légères. Mais ce qui est désagréable, c'est de faire croire que l'on donne moins aux cabinets alors qu'en réalité, c'est le contraire. »

Le député va même plus loin : « On a parfois l'impression qu'on a multiplié les emplois par rapport à ce qui est nécessaire. Il y a un faux calcul. Les personnes détachées de l'administration ne sont pas prises en compte. Il faut les remplacer dans les administrations, donc payer les remplaçants. C'est un coût caché. »

ENERVANT

Le député n'a rien contre le détachement de fonctionnaires dans les cabinets. « Au contraire », dit-il. « Il faut pouvoir s'appuyer sur des spécialistes.

Mais alors, il faut prendre en charge les coûts de leurs remplaçants. J'ai un peu l'impression que l'on peut rationaliser les choses. (...) Ce qui est énervant, c'est que dès la formation du gouvernement (en 2014, NDR), j'avais posé la question sur un « détournement » de son propre arrêté par rapport à ces gens qui

viennent de l'administration. Il faut éclaircir les choses. On a un arrêté mais on s'empresse de le contourner, ce n'est pas transparent. L'arrêté de 2014 est insuffisant, il ne permet pas un juste contrôle. »

Jean-Paul Wahl ne va donc pas laisser les choses en l'état, dit-il. « Je vais interpeller le gouvernement, le ministre-président, pour qu'on modifie l'arrêté. Pour plus de clarté et de transparence. Et je dénoncerai au passage le ministre Marcourt qui n'a pas répondu. Lui aussi, je vais l'interpeller. » ●

B.J.

Les voitures des cabinets

Parcs de véhicules raisonnables

Le député Wahl a également demandé à chaque cabinet quel était son parc de véhicules. Là aussi, tout le monde a répondu, à l'exception de Jean-Claude Marcourt. Voici le détail pour les autres. À noter que certaines voitures sont assez anciennes.

Cabinet Magnette. Deux Audi A3, une Ford Focus, une Ford Galaxy, 4 Opel Astra, 5 Opel Corsa, une Opel Insignia, 7 Peugeot 308, une Peugeot 508 et une Volvo S80.

Maxime Prévoit. Une Audi A6, une Volvo S60, 5 Skoda Octavia, une VW Golf, deux Passat, deux Ford Fiesta, une Ford Focus, une Mondeo et une Renault Twizy.

Eliane Tillieux. Onze véhicules, sans plus de précision. **Carlo Di Antonio.** Dix-huit véhicules, sans plus de précision, dont trois hybrides et un électrique.

Christophe Lacroix. Deux BMW 520, 3 Peugeot 508, une BMW 116, deux

Opel Astra, une Opel Corsa, une Renault Megane

Pierre-Yves Dermagne. Une Audi A6, une Volvo XC60, une Toyota Prius, une BMW 216, 2 Peugeot 508, 2 Ford Mondeo, 4 Peugeot 308, une Ford Focus et une Renault Scenic.

René Collin. Une Audi A6, 1 BMW 318, une BMW 525, une Ford C-Max, une Opel Astra, une Opel Combo, 2 Opel Corsa, 3 Opel Insignia, 3 Peugeot 308, une Renault Megane et un VW Sharan. ●

